



Registre d'état-civil

Armentières-Isles

1778

1778.

Premier feuillet.



LE présent Registre, ~~contenant quatre~~ feuillets, cotés & paraphés par premier & dernier, par Nous Marie-Louis-François MARQUELET, Chevalier, Seigneur de la Noue, Conseiller du Roi, Président & Lieutenant-Général au Bailliage & Siège-Présidial de Meaux, pour servir avec celui par Nous aussi coté cejord'hui, à enregistrer les Actes de Baptêmes, Mariages & Sépultures de la Paroisse d' Isle le Meldeuzer,

pendant l'Année mil sept cent soixante-dix-huit & six semaines au plus tard après l'expiration de ladite Année, être l'un des deux Registres, signé, conformément à la Déclaration du Roi du 9 Avril 1736, & certifié véritable par le sieur Curé de ladite Paroisse, apporté ou envoyé sûrement au Greffe dudit Bailliage; sous peine, contre ledit sieur Curé, de dix liv. d'aumône, & de saisie de son temporel; & contre les Marguilliers, de dix livres d'amende; le tout suivant ladite Déclaration & les anciennes Ordonnances. Fait à Meaux, en notre Hôtel, le vingt Décembre mil sept cent soixante-dix-sept.

MARQUELET

M. le Curé est prié de faire le relevé de son Registre, ainsi qu'il est marqué ci-dessus.

Baptêmes de Garçons.	Mariages.	Morts d'Hommes.
Baptêmes de Filles.		Morts de Femmes.

Signes avec nous s'ALLCOIS Sébastien
Sébastien le greuge Philippe le Bastien
M. 1716 O. ALLCOIS NOEL P.
Marie catherine sébastien Jean Baptiste Sébastien
Louis caprais Sébastien Baudry Cure

L'an mil sept cent soixante dix huit Le vingt sept
juin Thérèse Marie anne Adrienne née Marie
du legitime mariage de Charles Freau Frasne et de
Marguerite Mery a été baptisée par mes frères
Joseph le pere et Marteau la marraine
Marie anne Thérèse Demay qui ont signé à droite nous

M. A. L. R. M. Y. Parisien presde

L'an mil sept cent soixante dix huit le vingt sept juin
a été baptisé par mes frères Joseph le pere et
ce jour du legitime mariage de Louis Dole manouche et
de Marie Louise Mery le pere et Jean Monet gendre
Chade et la marraine Marie louise Antoinette Darby
qui ont signé au dessous. Parisien presde.

Jean Monet Marie Louise Antoinette

L'an mil sept cent soixante dix huit le quatorze
Elizabeth juillet a été baptisée par moy Cure soussigné
le greuge philippe Simon le fils de philippe Bonamy et d'angélique
Barde ses pere et meres En présence de Simon
Alieret ses parain et Marraine la Marraine a
signé. Salgues est marriens Baudry Cure

L'an mil sept cent soixante dix huit Le quinze juillet a été enterré
par moy Cure soussigné dans le cimetière de cette paroisse Louis
Dole age de vingt trois ans natus de parents en presence
des frères en presence de Louis Dole Jean Vital et François Mery qui ont signé
Louis Dolez Jean Vital M. 1716 Baudry
François Cure

L'an mil sept cent soixante Dix huit le Dix sept
juillet a été inhumée dans le cimetière de cette église
Marie Louise Freault fille de Charles Freault et de
Marguerite Mery soussigné et son pere
De la dite mère et de Denis Bonamy qui ont
déclaré ne faire signe de ces interpellés Jean
et Nicolas Chambaut qui a signé J. C. Chambeaut
Baudry Cure

L'an mil sept cent soixante dix huit Le Dix aout a été inhumée
par moy Cure soussigné dans le cimetière de cette paroisse Marie
Geneviève de leur femme de Nicolas Thérine age de trente huit
ans natus de parents en presence de Nicolas Thérine son pere
de Jacques Mery son pere et de plusieurs autres parus et quelques uns
ont signé. J. C. Q. U. M. Y. soussigné Baudry
Cure

L'an Mil sept cent soixante dix huit le samedi
cinq septembre a été baptisée par moy Cure soussigné
Marie Madelaine fille des greuges Etienne parain et
Marie Françoise Gare ses pere et meres En
présence de Nicolas parain et Marie Madelaine
pierre ses parain et Marraine qui ont déclaré ne
faire signe de ces interpellés J. C. Chambeaut
Baudry Cure

L'an mil sept cent quarante et six haul le dix octobre
a este instance au Ministere de cette garde
que nous vicaire suspique des Corps des Navires
par un age d'environs seize ans fille de violat
par un pereine francoise dieby presente a la
suffrage la mere d'autant que la dite
ne favoir signe Antoine fort son frere qui
a signe avec nous ainsi que Jean Nicolas

Chambault

ANTOINE COTRY

Will

L'an mil sept cent soixante et six haul le quatuor novembre a este baptise
que nous prie suspique Jean Baptiste ne de la veille fils de sebastien
sebastien et de marguerite mare le perein Jean Baptiste sebastien de
marin de nos amis sebastien que a velue ne favoir signe le journal a
signe avec nous sebastien

Will

L'an mil sept cent soixante et six haul le vingt et un decembre
a este baptise que nous prie suspique Jean Louis Baptiste Leterme
ne du memme pere de loul Capitaine de Bartel et de Marguerite
Baronne de Rochel le perein Jean Baptiste a Marleaux da mariee
Marie Francoise le pere qui ont signe avec nous

Cyprien Malteau

Will